

Église Protestante Libre de Saint-Macrcellin
Prédication du 22 février 2015
Les Dix Commandements – VIII – Tu ne commettras pas de vol (Exode 20 :15)
Frédéric Maret, pasteur

Exode 20 :15

Tu ne commettras pas de vol.

Exode 23 :4

Lorsque tu rencontreras le bœuf de ton ennemi, ou son âne, qui s'est égaré, tu le lui ramèneras.

Luc 19 8-9

Zachée, debout devant le Seigneur, lui dit : Voici, Seigneur : Je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple. Jésus lui dit : Aujourd'hui le salut est venu pour cette maison...

Luc 20 :21-26

Ces gens lui posèrent cette question : (...) Nous est-il permis ou non, de payer l'impôt à César ? (...) Jésus (...) leur répondit : Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'effigie et l'inscription ? De César, dirent-ils. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Les choses peuvent paraître toutes simples lorsque l'on lit les Dix Commandements. **Les gens honnêtes, par définition, n'ont pas de difficultés à mettre en pratique le huitième commandements.** La plupart d'entre nous avons appris dès la plus tendre enfance que « ce n'est pas bien de voler » et nous n'aurions jamais l'idée de faire mais basse sur le portefeuille, le portable ou le sac de courses de notre prochain.

Toutefois il existe des situations où même d'excellents citoyens pourraient se laisser aller au chapardage. J'ai vu il y a quelques temps un reportage portant sur le comportement humain face à la tentation. L'un des journalistes se promenait dans la rue et laissait choir un billet de banque sur le trottoir à portée de vue d'un passant et d'une caméra cachée. Dans la plupart des cas, le passant empochait le billet au lieu d'alerter le propriétaire étourdi.

Il y a de cela quinze ou seize ans, mes enfants et moi sommes passés à la caisse d'un supermarché et une fois dehors, je me suis rendu compte que ma fille avait entre les mains un sachet de tomates qui avait échappé à la vigilance de la caissière, et à la mienne. Je suis donc retourné à la caisse pour payer lesdites tomates, et je crois bien, à la réaction de la caissière, que ce jour-là je suis passé pour un parfait imbécile.

En prison, **j'ai parfois entendu des cambrioleurs justifier leurs actes** en disant que cambrioler un supermarché n'est pas si grave, puisque l'on ne vole pas « les gens ». Ou en tout cas, le propriétaire du supermarché n'est pas à ça près. On retrouve toujours l'idée selon laquelle **voler les nantis, ce ne serait pas vraiment du vol.** Les prisons (et les rues) sont pleines de gens qui se prennent pour Mandrin. La chose est vraie aussi à plus petite échelle. Toutes les personnes qui ont travaillé dans le commerce savent à quel point le vol à l'étalage des magasins est monnaie courante, notamment pour les pièces détachées. On ne volerait pas un appareil électroménager, mais certains subtilisent volontiers la pièce qui leur manque pour réparer celui qu'ils ont à la maison.

Tous ces exemples montrent bien que lorsque la situation permet de voler ni vu, ni connu, la plupart des gens se laissent volontiers tenter. **Il faut un solide surmoi, ou une foi chevillée au corps, pour respecter la propriété d'autrui sans la moindre incartade.**

Les versets que nous avons lus en Exode 20 et 23 nous montrent que la Bible reconnaît **le droit à la propriété privée**. Ces commandements nous posent un interdit : il ne faut ni voler, ni garder un objet trouvé dont le propriétaire est identifié, même si c'est un ennemi. La nature de mes relations avec le propriétaire ne change rien à son droit à la propriété. Mais ces commandements sont aussi des protections. Mon propre droit à la propriété privé est lui aussi reconnu.

Au chapitre 18 de son Évangile, Luc relate l'histoire de Zachée, ce chef des péagers qui se convertit et s'engage non seulement à se défaire de la moitié de ses biens pour en faire profiter les plus démunis mais de plus à rendre le quadruple à ceux à qui il aurait fait du tort, sans doute dans l'exercice de son métier. On se rend compte que **Zachée ne se dépouille pas entièrement de ses biens**. Il rend ce qu'il a volé pour réparer les torts causés avant sa conversion, et même, puisqu'il en a les moyens, il rend les trop-perçus avec 300% d'intérêt et distribue encore la moitié de ce qui lui reste, mais il garde de quoi vivre confortablement. Le droit à la propriété privée est confirmé ici par l'Évangile.

Inversement, au chapitre suivant de l'Évangile de Luc, Jésus confirme l'obligation de payer ses impôts. **Frauder le fisc, c'est aussi une forme de vol**. Le profil de César Auguste qui se trouve sur les pièces de monnaie romaines est utilisé par Jésus pour expliquer que ce qui appartient au royaume terrestre doit être laissé au royaume terrestre et que ce qui appartient à Dieu est d'une autre nature. Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu est l'un des nombreux enseignements de Jésus comme quoi les affaires mondaines et les affaires spirituelles doivent être séparées, mais c'est aussi une invitation au détachement. Tous ceux qui paient des impôts savent à quel point il est douloureux de faire son chèque au Trésor Public et à quel point cela peut sembler injuste, particulièrement lorsque l'on n'a jamais été allocataire de quoi que ce soit et que l'on est doté d'une santé de fer qui n'a jamais rien coûté à la Sécurité Sociale. On peut toujours se consoler en se disant que l'argent de nos impôts sert à la couverture sociale des plus démunis mais on peut aussi réprover l'usage que l'État fait de notre argent. Quoi qu'il en soit, Jésus nous invite ici au détachement. Se soustraire aux impôts, c'est, selon les dire des Jésus, voler César.

On pourrait objecter que certes, le profil de César était sur les monnaies romaines, tout comme nos billets de banque portent la mention « Banque Centrale Européenne », mais que tout de même, **l'argent que j'ai à ma disposition est la juste rétribution de mon travail**. Jésus semble **toutefois** nous dire que l'argent, même durement et honnêtement gagné à la sueur de notre front, relève de ce monde, pas de son Royaume.

On cite parfois un texte des Actes des Apôtres pour remettre en question le droit à la propriété privée : « Tous ceux qui avaient cru étaient ensemble et avaient tout en commun. Ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient (le produit) entre tous, selon les besoins de chacun »¹. Or l'attitude de ces premiers Chrétiens de Jérusalem, si elle est montrée par l'auteur des Actes n'est pas pour autant présentée comme un commandement. L'obligation n'est pas faite à ceux qui se convertissent de vendre ce qu'ils possèdent pour le mettre à la disposition de l'Église. L'Église doit respecter la propriété privée de ses membres. Toutefois quiconque est animé par l'amour du prochain subviendra, dans la mesure de ses moyens, aux besoins des plus nécessiteux.

1 Actes 2:44-45

Les Actes racontent un peu plus loin **la mésaventure d'Ananias et de Saphira**. « Mais un homme du nom d'Ananias, avec Saphira sa femme, vendit une propriété et retint avec le consentement de sa femme une partie du prix ; puis il apporta l'autre partie et la déposa aux pieds des apôtres. Pierre lui dit : Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point de mentir à l'Esprit Saint et de retenir une partie du prix du champ ? Lorsque tu l'avais, ne demeurait-il pas à toi ? Et, après la vente le prix n'était-il pas à ta disposition ? Comment as-tu mis en ton cœur une pareille action ? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu »². Une fois encore le droit de disposer librement des possessions est confirmé, mais ce sont les **dispositions du cœur**, suivies d'actes cohérents avec ses dispositions, que Dieu prend en considération.

L'Évangile nous appelle au détachement. Il n'y a pas de commandement qui nous demande de tout vendre et de tout distribuer aux pauvres, de vivre en communauté et dans la pauvreté. En revanche le Christ nous demande de ne pas être attachés à nos possessions au point de négliger les besoins d'autrui et de considérer nos biens matériels comme notre véritable trésor.

« Ne vous amassez pas de trésors sur la terre, où les vers et la rouille détruisent et où les voleurs percent et dérobent, mais **amassez des trésors dans le ciel**, où ni les vers ni la rouille ne détruisent, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. L'œil est la lampe du corps. Si ton œil est en bon état, tout ton corps sera illuminé, mais si ton œil est en mauvais état, tout ton corps sera dans les ténèbres. Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, combien seront grandes les ténèbres ! »³

Nous retrouvons l'œil que Jésus nous demandait (symboliquement bien sûr) d'arracher s'il était pour nous une occasion de chute, dans son commentaire du septième commandement, portant sur l'adultère. Ici l'œil est associé aux trésors terrestres. Ce qui brille nous attire. Le clinquant, le bling-bling, les apparences, les biens matériels, le rang social, voilà bien des trésors convoités par l'humanité. **Que de crimes ont été commis et continuent de l'être pour les richesses matérielles !** Des millions de vies sacrifiées, la planète détruite, pour rendre gloire à Mamon, l'idole de l'argent et des biens matériels. Telle n'est pas la voie divine. **Dieu a un autre plan pour nos vies**. Il veut que nous amassions des trésors célestes, **il veut que notre véritable trésor soit spirituel**, il veut que nous trouvions notre bonheur dans une relation d'amour avec lui et avec notre prochain. Aimer Dieu, aimer notre prochain, agir de façon à bâtir des relations de paix et l'amour, donner toujours la priorité au bien être de nos proches et de nos semblables et ne prendre en compte de notre aisance personnelle qu'en dernier lieu, comme la cerise sur le gâteau, voilà quelle est la leçon spirituelle des textes bibliques que nous avons lus ce matin.

« Tu ne commettras pas de vol » est donc un commandement qui va de soit pour quiconque suit le chemin du Christ.

2 Actes 5:1-4

3 Matthieu 6 19-23